

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2024

-----

Sous la présidence de M prénom nom, la Commission Permanente s'est  
assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche,  
Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun,  
M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Constant  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Monot, Mme Saïd-Anzum, M. Dallier, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 06-01 du 16 mai 2024

### NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI – ACTIONS ET PARTENARIATS POUR L'EMPLOI DES SÉQUANO-DIONYSIEN.NE.S

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération de la Commission permanente n°I du 18 avril 2019 relative aux actions conventionnées avec l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,

Vu la convention signée le 18 avril 2024 avec Astrolabe Formation PFD, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-02 du 7 mars 2024,

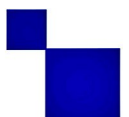
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement aux organismes suivants :

- 30 094 euros à l'association Astrolabe Formation PFD
- 26 738 euros au Centre Régional de Formation Professionnelle
- 34 792 euros au Centre Régional de Formation Professionnelle
- 62 818 euros à la coopérative Paris Sud Formation
- 60 000 euros à l'association Aurore
- 14 620 euros à l'association Relais Formation

- APPROUVE les conventions et avenants à conclure avec Astrolabe PFD, le Centre Régional de Formation Professionnelle, Paris Sud Formation, Aurore, Le Relais, France Travail et l'Etablissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, dont projets ci-annexés ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*